

M. BANNIARD

Toulouse 20 7 97

Mélanges Ménard

TITRE

LE PROBLEME DE L'ACCENT EN FRANÇAIS : REMARQUES SUR SON ORIGINE ET SUR SON
EVOLUTION.

NOTE LIMINAIRE

La liste des abréviations est donnée *in fine*.

TEXTE

Sous le terme d'accent, on comprend communément trois domaines : l'accent de mot, l'accent intonatif (affirmation, interrogation...) et l'accent articulatoire (accent local, régional, national...). Sans méconnaître l'interrelation qui existe entre ces différentes catégories, à la fois caractères et manifestations d'une parole particulière, je traiterai ici du premier. Sa nature et sa fonction ont fait l'objet de travaux considérables dans toutes les disciplines de la linguistique : générale, romane, française. L'histoire des langues traite automatiquement de cet aspect essentiel. L'histoire longue de la langue française lui fait une large part, mais pour laisser en suspens une question difficile à laquelle je souhaite apporter une tentative de réponse

provisoire, celle du changement radical de la nature de l'accent du latin parlé tardif au français parlé contemporain.

L'accent de mot en FPC est en effet considéré comme faible, sinon inexistant, parce qu'il est supplanté par un accent de groupe de mots. Seuls des contextes énonciatifs particuliers rendent au mot une individualité accentuelle (en fait ce phénomène se produit surtout quand l'énoncé se réduit à un mot unique). Or, l'histoire longue de la langue montre que la situation initiale était profondément différente, puisque la reconstitution de l'évolution langagière depuis les origines latines attribue à l'accent tonique de mot un rôle essentiel. La discontinuité tant physiologique qu'épistémologique, quoique réelle, est en général gommée dans les traités de grammaire historique. Cet effacement, qui tient sans doute au compartimentage des disciplines universitaires, laisse une lacune tout aussi réelle dans les descriptions diachroniques.

* * *

*

Soulignons les éléments de la contradiction. Le LPC possédait un accent de mot de caractère essentiellement musical. Cela signifie que le trait pertinent de cet accent était l'élévation de la voix en hauteur, la variation corrélée de son intensité (sa tonicité) n'étant qu'une variante

combinatoire non pertinente. En LPT1, la nature phonologique de l'accent a changé : la variation d'intensité est devenue le trait pertinent ; la variation musicale n'est plus qu'une variante combinatoire, un trait corrélé secondaire : l'accent est devenu tonique. Simultanément, cette tonicité s'est renforcée, et cette tendance a été confirmée dans l'évolution qui a conduit du LPT1 au LPT2.

Cette restructuration provoque une série d'autres transformations par l'intermédiaire d'une des lois les plus constantes de la phonologie tant générale que diachronique, celle du compromis (naturellement volontaire et inconscient) maintenu par les locuteurs entre la quantité d'information à transmettre et la quantité d'énergie à dépenser pour y parvenir. Je passe sur l'interprétation à la lumière de cette loi de la première des conséquences, bien connue, le basculement du système des oppositions vocaliques qui cessèrent d'être quantitatives pour devenir qualitatives. Mais il faut souligner que la loi d'équilibre *information/ dépense* permet de rendre un compte immédiat de la deuxième conséquence, l'évolution du système syllabique : la conservation de l'énergie articulatoire globale pour une même unité sémantique, entraîne en effet la désarticulation d'un certain nombre de syllabes pré- ou post-toniques (syncopes). L'énergie articulatoire a été réservée à un nombre moindre de syllabes, parce que la principale a été surinvestie.

L'accroissement de la tonicité accentuelle joue, troisième conséquence, toujours régie par la même loi du compromis, un rôle primordial dans le mécanisme des diphtongaisons dites "romanes" (c'est-à-dire en fait d'époque romaine). Sous l'effet de l'accent devenu tonique et sans doute renforcé, les anciennes voyelles brèves du LPC, réinterprétées comme ouvertes, se sont allongées. Cet allongement a, dans un premier temps, rendu caduc le système des oppositions quantitatives (e bref sous accent est en fait désormais réalisé long). De ce fait, il existe en LPT1 des voyelles ouvertes (trait pertinent), anciennement brèves, qui se sont allongées. Cet allongement, n'étant plus pertinent dans le système phonologique, peut représenter un surcoût articulatoire inutile. Les locuteurs renoncent à protéger ce trait secondaire (pas de diphtongaisons) ou trouvent un compromis articulatoire (diphtongaisons) pour assurer ce maintien partiel (conservatisme rétrospectif), tout en économisant l'effort articulatoire (dynamisme évolutif). Naturellement la diphtongaison ne peut avoir lieu que par l'attaque vocalique (fermante), puisque la voyelle doit se terminer sur le timbre ouvert.

Ce procès recommence en LPT2 sur l'aire limitée de la France...franque, autrement dit mérovingienne. L'accent tonique se surrenforce sur cette aire - probablement sous l'influence du superstrat/ adstrat germanique -, entraînant un nouvel

allongement des voyelles accentuée. Cette fois, ce sont les anciennes longues du LPC, réinterprétées comme fermées depuis le LPT1, qui sont investies par le processus. Le même compromis (conservatisme / dynamisme) produit le même résultat : comme la position du timbre dans la paire phonologique est fermée, la fermeture doit clore la voyelle et a, en conséquence, lieu par l'arrière. Cette évolution, sans doute achevée (c'est-à-dire généralisée aux VIIe/VIIIe siècles) installe durablement un système d'oppositions vocaliques très clair qui conserve millénairement les anciennes oppositions du LPC.

Or, comme on le voit, la genèse du français implique que l'accent de mot ait joué un rôle sans cesse croissant dans le passage du LPC au PF. Il faut supposer qu'en LPT1 de Gaule du Nord, cet accent était aussi fort qu'en Italie, et qu'ensuite, en LPT2 de la même région, il était devenu peut-être le plus tonique de toutes les régions de la *romania*. Il s'est produit, par conséquent, un renversement complet de cette tendance évolutive sur la longue durée, puisqu'aujourd'hui le FPC est celle des langues romanes dont l'accent de mot est le moins marqué. On ne peut faire alors l'économie de trois questions : quand cette inversion a-t-elle eu lieu ? quel est son mécanisme ? pourquoi s'est-elle ainsi enclanchée ? Compte tenu de la difficulté de ce problème, je suggérerai seulement ici une piste de recherches qui sera poursuivie ultérieurement.

* * *

*

La ligne explicative suivra la même logique que celle qui vient d'être développée pour rendre compte des substitutions phonologiques qui ont affecté les voyelles accentuées. Elles ont été en effet interprétées comme le choix d'un compromis entre le maintien de caractères articulatoires secondaires et la recherche de la stabilité dans la dépense articulatoire totale pour une unité lexicale identique. On admettra donc que l'accent de mot surrenforcé du LPT2 a perdu au moins un des paramètres qui le rendaient viable dans la bouche des locuteurs au fil des générations, l'équilibre entre la dépense d'énergie qu'il leur imposait et l'information qu'il contribuait à transmettre ayant été rompu. Quelle était donc cette dernière ?

Je n'entrerais pas dans une analyse difficile sur la fonction de l'accent en général dans les procès de décodage communicationnel. Mais, à la lumière de la linguistique diachronique latine-romane, il paraît y avoir de bonnes probabilités d'exactitude si l'on prend en considération la perception des frontières de morphèmes. En d'autres termes, je me référerai à la structure qui rend la séparations entre les mots perceptible par le locuteur/ récepteur, la mise en place des guides qui autorisent leur individualisation dans la chaîne orale. Ces matrices de perception comportent des éléments

complexes parmi lequel le facteur purement sémantique du lexique joue un rôle important. Mais le facteur essentiel est la distribution des accents à l'intérieur de l'énoncé.

En LPC, la place de l'accent dépend de règles strictes:

- 1) Il se positionne par rapport à la fin du mot. Cela établit une corrélation claire entre la frontière du mot et la position de son accent.
- 2) L'accent remonte depuis la fin du mot jusqu'à la première syllabe longue.
- 3) Il ne peut pas remonter au-delà de la troisième syllabe.

Les règles déterminant les longueurs syllabiques sont également strictes :

- 1) Toute syllabe comportant une voyelle longue est longue.
- 2) Toute syllabe fermée est longue quelle que soit la longueur de la voyelle.
- 3) Pour qu'une syllabe soit brève, il faut que la voyelle en soit brève et qu'elle ne soit pas entravée.

Cela aboutit à quatre catégories d'accentuation :

- 1) Ne peuvent être oxytons que les monosyllabes.
- 2) Tous les bisyllabes sont paroxytons.
- 3) Les polysyllabes à syllabe pénultième longue sont paroxytons.
- 4) Les polysyllabes à syllabe pénultième brève sont proparoxytons.

Dans le fonctionnement de la parole latinophone, il se produit ainsi une interactivité continue entre le stock lexical préaccentué disponible dans la mémoire morte des locuteurs, sa mise en oeuvre par le truchement des modèles grammaticaux agissant en mémoire vive, et son intégration effective dans la parole vive de la communication orale. Le décodage suit les mêmes filtres. Autrement dit la prédictibilité d'une frontière de mot dépend du rapport entre l'accentuation effective du mot dans la réalisation langagière et sa place entre son prédécesseur et son successeur immédiats. La succession accents/ frontières de mots se déroule dans l'ordre syntagmatique.

Le passage au LPT1 n'entraîne que peu de déplacements d'accent. Dans une certaine mesure, on pourrait même reprendre les règles de placement de l'accent du LPC en substituant à l'opposition *syllabe brève/ syllabe longue*, celle de *syllabe ouverte/ syllabe fermée*. Le renforcement articulatoire de l'accent devenu tonique accroît son rendement comme démarcateur de frontière de mots, puisque l'opposition entre syllabes atones et syllabes accentuées se trouve renforcée. Cette séquence contrastive dans l'ordre syntagmatique prend encore plus de vigueur en LPT2 mérovingien. Considérons à présent les fins de mots paroxytoniques. Elles concernent tous les bisyllabes sans exception et une proportion considérable de polysyllabes. Or, au cours du VIII^e siècle, s'achève une

transformation phonétique qui modifie en profondeur la séquenciation contrastive accentuelle de la langue parlée (*LL*). En effet, la désarticulation des voyelles en syllabe finale masculine transforme un nombre considérable de morphèmes paroxytons masculins en oxytons. Cela signifie qu'à l'époque carolingienne le nombre d'occurrences où la frontière de mot coïncide directement avec l'accent de mot croît dans une proportion considérable (en fait, une estimation minimale permet d'estimer qu'elle double). Au rythme énonciatif à dominante paroxytone du LPT2 succède un rythme énonciatif à dominante oxytone.

Ce changement entraîne bien entendu des différences considérables dans les rapports entre la langue parlée quotidienne et l'ancienne langue parlée, définitivement rejetée dans l'archaïsme (*HL*). Mais en outre, il modifie complètement le statut démarcateur de l'accent. Les locuteurs peuvent désormais faire l'économie d'une partie de l'énergie articulatoire dont il a été investi deux ou trois siècles plus tôt, la régularité oxytonique de l'énoncé pour toutes les formes non féminines introduisant une nouvelle sécurité discriminative dans l'ordre syntagmatique. Ce raisonnement semble invalidé par le sort fait aux formes féminines issues du latinophone, puisqu'en syllabes finales, le rythme paroxyton y est préservé. Mais on peut lever la difficulté par deux considérations. La première est qu'un changement réussi dans un

domaine tend toujours à se généraliser : l'abaissement du seuil d'investissement articulatoire s'est étendu du masculin au féminin. Je serai donc assez enclin à penser que le relâchement dans la tonicité de l'accent de mot a été plus tardif dans le cas des mots à finales féminines en a que dans le cas des masculins. En outre, seconde considération, le fait que toutes les formes masculines soient oxytones et toutes les formes féminines en e paroxytones déplace le centre de gravité opératoire de l'accent : son rôle est moins alors syntagmatique que paradigmatique. Il contribue moins à positionner des frontières de mots que des catégories de genre. Au masculin l'oxytonie ; au féminin la paroxytonie.

* * *

*

Je proposerai par conséquent l'hypothèse suivante. Après qu'au cours du VIII^e siècle tous les masculins soient devenus oxytoniques dans le chaînage oral, l'accent de mot perd une partie de son énergie articulatoire devenue trop redondante sur l'axe syntagmatique dans la nouvelle distribution des frontières de morphèmes. C'est ainsi que s'engage en AFC (dès le IX^e siècle probablement) le reflux énergétique de l'accent tonique en français. Sa conservation au moins partielle tient toutefois peut-être à son rôle nouveau sur l'axe paradigmatique dans l'opposition masculin (oxyton)/ féminin (paroxyton). Il

faudrait regarder de ce côté là pour chercher les causes de la surévolution qui, ensuite, effacera cet accent individuel en FPM. D'autre part, il serait intéressant de s'interroger sur les éventuels rapports entre les choix de formes qu'accomplit la première littérature médiévale française (compte syllabique/ assonance/ rime) et les caractères particuliers du nouvel accent français.

EXPLICIT FELICITER

FORNEX 20 7 1997

ABREVIATIONS

HL : *High Level* (niveau éduqué)

LL : *Low Level* (niveau spontané)

LPC : Latin Parlé Classique (-IIe s. - + IIe s.)

LPT : Latin Parlé Tardif

LPT1 : LPT de phase 1, IIIe-Ve siècle (LPT "impérial")

LPT2 : LPT de phase 2, VIe-VIIe s. (LPT "mérovingien" en Gaule du Nord) ; "gothique" en Espagne ; "lombard" en Italie).

PR : Protofrançais (VIIIe s.)

AF : Ancien Français

AFC : Ancien Français Classique (IXe-XIIIe s.)

AFT : Ancien Français Tardif (XIVe-XVe s.)

FPM : Français Parlé Moderne (XVIe-XIXe s.)

FPC : Français Parlé Contemporain

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

ALLEN W.S., *Accent and Rhythm. Prosodic Features of Latin and Greek : a Study in Theory and Reconstruction*, Cambridge, 1973.

BANNIARD M., *Viva voce, Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident Latin*, Paris, 1992.

---, *Ancien français et français pré-littéraire, Observations de méthode et de chronologie*, in *BSL*, t. 88, 1993, p. 139-162.

---, *Latin tardif et latin mérovingien. Communication et modèles langagiers*, in *REL*, t. 73, 1995, p. 213-230.

CHOMSKY N., HALLE M., *The Sound Patterns of English*, New-York, 1967.

FOUCHE P., *Phonétique historique du français*, t. 2, *Les voyelles*, Paris, 1958 ; t. 3, *Les consonnes*, Paris, 1961.

GARDE P., *L'accent*, Paris, 1969.

HAUDRICOURT A., JUILLAND A., *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, Paris, 1970.

HERMAN J., WÜEST J. (eds.), *La fragmentation linguistique de la Romania. Actes du XXe congrès international de Linguistique et Philologie Romanes*, Vol. II, Tübingen, 1993.

HERMAN J., *The End of the History of Latin*, in *Romance Philology*, t. 49, 1996, p. 364-382.

JAKOBSON R., *Principes de phonologie historique*, in N.S. Troubetzkoy, *Principes de phonologie*, Paris, 1986, p. 335-336.

---, *La charpente phonique du langage*, Paris, 1980.

KLAUSENBURGER J., *Historische französische Phonologie aus*

generativer Sicht, Tübingen, 1975, p. 18 sqq.

LABOV W., *Principles of linguistic Changes, 1, Internal Factors*, Cambridge (USA), 1994.

LUDTKE H., *Die strukturelle Entwicklung des romanischen Vokalismus*, Bonn, 1956.

MALMBERG B., *Phonétique générale et romane*, La Hague-Paris, 1971.

MARTINET A., *L'économie des changements linguistiques, Traité de phonologie diachronique*, Berne, 1956.

--- , *Le français sans fard*, Paris, 1969.

PULGRAM E., *Latin-Romance Phonology. Prosodics and Metrics*, New-York, 1976.

SAMSON R., *On the History of final Vowels from Latin to Old French*, in *ZRPh*, t. 80, 1980, p. 23-48.

SCHÜRR F., *La diphtongaison romane*, Tübingen, 1970.

STRAKA G., *Les sons et les mots*, Paris, 1979.

WEINRICH H., *Phonologische Studien zur romanischen Sprachgeschichte*, Münster, 1958.

WRIGHT R., *Late Latin and Early Romance in Spain and Carolingian France*, Liverpool, 1982.

---, *L'ensemble latino-roman du septième siècle*, in L. Callebaut (éd.) *Latin vulgaire, latin tardif IV*, Hildesheim-Zurich-New York, 1995, 103-112.

---, *Complex Monolingualism in Early Romance*", in *Linguistic Perspectives on Romance Languages*, W.J. Ashby et M. Mithun (éd.), Amsterdam/ Philadelphia, 1993, 378-387.